

Date de dépôt : 2 juin 2020

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Delphine Bachmann, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Olivier Cerutti, Sébastien Desfayes, Anne Marie von Arx-Vernon, Jacques Blondin, Bertrand Buchs, Jean-Luc Forni, François Lance, Souheil Sayegh, Christina Meissner, Claude Bocquet pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été

Rapport de majorité de M^{me} Marjorie de Chastonay (page 1)

Rapport de minorité de M. Christo Ivanov (page 25)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Marjorie de Chastonay

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

La motion 2632 a été renvoyée à la commission de l'enseignement, de l'éducation de la culture et du sport par le Grand Conseil siégeant en séance plénière le 12 mai 2020.

Elle a été traitée lors des séances des 20 et 27 mai 2020 de cette commission. Les motions M 2626 « pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du Covid-19 » et M 2634 « Crise Covid-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence » ont également été traitées conjointement lors des deux séances, notamment pendant les auditions qui se sont déroulées le 27 mai 2020.

La commission a étudié cette motion sous la présidence de M^{me} Patricia Bidaux. Le procès-verbal de cette séance a été tenu avec exactitude par M. Sylvain Maechler.

Ont assisté à tout ou partie des débats : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat ; M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale, et M^{me} Stefania Desiderio, directrice pôle de coordination des prestations déléguées et de la surveillance.

Lors de la séance du 27 mai 2020, la commission a auditionné conjointement la Société pédagogique genevoise (SPG), le Syndicat des services publics (SSP-groupe enseignement) et la Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (FAMCO).

Lors de la séance du 27 mai 2020, la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a également étudié les prises de position écrites de l'Association des communes genevoises (ACG) (voir annexe 1), de la Fédération des associations des parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO) (voir annexe 2), mais aussi celles de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ) (voir annexes 3 et 4).

Séance du 20 mai 2020 : présentation de la motion par M^{me} Delphine Bachmann, 1^{re} signataire

Selon M^{me} Bachmann, de nombreuses structures ont mis en place un accueil minimum. Les parents ont multiplié les tâches et des indépendants ont vu leur situation arrêtée. Le déconfinement va permettre une reprise, mais beaucoup de familles auront subi une perte financière et certaines plongent dans la précarité. A son avis, il y a donc de nombreuses personnes qui n'iront pas en vacances pour différentes raisons (ne pouvant pas, ou devant travailler pour rattraper les pertes).

En outre, des structures d'accueil ferment parfois en été, et les grands-parents peuvent être à risque. Il pourrait donc y avoir une augmentation de la demande avec une offre peut-être diminuée.

La motion demande qu'un travail soit fait avec les communes, les associations, la *FASe et Pro Juventute* afin d'assurer des moyens de garde en continu (1^{re} invite). Puis la motion soulève également la question des places dans les activités habituelles de loisirs pour les plus âgés (2^e invite).

Par ailleurs, le *GLAJ* et le *CPV* ont de la peine à mettre en œuvre les mesures sanitaires pour les camps.

La 3^e invite demande donc un accompagnement dans la mise en œuvre des mesures sanitaires pour les associations qui proposent ces activités. Il faut préciser que la 3^e invite est un amendement déposé par la 1^{re} signataire.

Enfin, la **base Genève-loisirs** n'ouvrira pas cet été.

L'idée du texte est donc de mettre les gens autour de la table, de les accompagner, et de garantir la formation des moniteurs et l'accueil.

Selon elles, les différentes associations ont réagi plutôt favorablement à sa motion.

Questions et discussion (20 mai 2020)

Sur le financement

Q (Ve) : La question du financement peut poser certaines difficultés – en particulier entre le canton et les communes. **Pourquoi ne pas avoir proposé un financement extraordinaire auprès du Conseil d'Etat ?** R : Le but est de mettre tout le monde autour de la table pour que le canton fasse cette **coordination**. Des compétences reviennent donc au canton. Cela n'est pas qu'une question de financement. La plus grande difficulté des associations est l'incertitude liée à la question du **plan de protection**, afin de savoir ce qui sera autorisé ou non. Certaines familles auront moins de moyens et un fonds spécial peut être adéquat. L'idée, ici, est plutôt d'aider ponctuellement au cas par cas, afin de cibler l'aide. L'inquiétude est aussi de répondre en termes de **quantité d'offres**.

Q (S) : **Pourquoi les associations ne sont-elles pas mentionnées explicitement dans la motion ? Faudra-t-il des moyens supplémentaires ?** R : La **FASe** couvre l'essentiel et le **GLAJ** est inclus dans le lot. La question d'un fonds dédié peut se poser pour ceux qui n'ont pas les moyens, et il y a déjà des barèmes dans ces camps avec des possibilités d'aide.

Q (S) : **Ne faudrait-il pas aller plus loin qu'une motion ?** R : L'aide doit être ciblée, et ces institutions sont déjà subventionnées et pourront demander une subvention plus importante dans ce cadre. L'Etat ne doit pas se substituer aux autres possibilités existantes de financement.

Sur la répartition des tâches (compétences)

Q (Ve) : Y a-t-il une proposition au niveau de la **répartition des tâches** ? R : Ces associations ne sont pas dans les communes, mais le **GLAJ** par exemple est cantonal. Il s'agit d'une compétence cantonale d'aller discuter avec de telles associations.

Q (UDC) : Cette motion aurait aussi pu toucher **d'autres catégories d'âge**. Il relève la problématique de l'ouverture des piscines – et plus généralement des **infrastructures communales**. L'**ACG** devrait être incluse dans la motion, selon lui. En effet, la plupart de ces associations sont subventionnées, et l'aspect financier devrait passer au second plan. **Quels moyens des associations comme Pro Juventute sont prêtes à mettre et que sont-elles prêtes à faire ?** R : Elles espèrent mettre en place leurs activités, mais elles ont besoin d'être accompagnées dans la faisabilité, car il y a un certain flou dans le maintien des activités. Ce texte se concentre sur les **aspects préscolaires** et sur les enfants d'âge scolaire, mais **pas sur les jeunes et plus âgés**. L'objectif est donc de permettre à ces enfants d'avoir des activités, mais aussi de libérer des parents.

Q (UDC) : **Quelles infrastructures seront à disposition ?** R : En ce sens, la coordination des communes se pose également. La mise à disposition du matériel, notamment du désinfectant, est aussi une question importante.

Autres questionnements

(MCG) : Le député est dérangé par l'invite qui indique « *maintenir* » un accueil en continu – et estime qu'avec une telle formulation le Conseil d'Etat répondra forcément par la positive.

Q (PLR) : **A son avis, il faudra également un encadrement en termes de ressources humaines plus important.** R : L'objectif est de tout faire pour maintenir et répondre à l'offre. Le recrutement de moniteur et leur formation se font à distance. L'enjeu est déjà de garantir l'accueil habituel.

Q (PLR) : Les institutions de la petite enfance ferment généralement un mois. Malgré les recommandations strictes de l'OFSP, **sera-t-il possible de répondre à la demande de la 1^{re} invite ?** R : Il y a déjà des crèches qui fonctionnent sans fermeture l'été. Le but est de garantir au moins le même accueil qu'actuellement.

Q (PLR) : **Comment faire avec le nombre d'enfants et les mesures Covid – indépendamment de l'ouverture ?** Les locaux ne sont pas extensibles. R : Les mesures imposées limitent un peu l'offre, mais le même standard que celui fixé actuellement pourrait alors être en vigueur l'été.

Discussion et position du département

Selon le département, comme les crèches sont organisées, par des associations largement subventionnées par les **communes** (il n'y a que trois crèches privées), ou alors elles sont municipalisées comme c'est notamment le cas à Vernier, alors **la marge du canton est presque inexistante**. Les

communes ont un levier d'action par le biais des conseils municipaux. Il peut cependant être utile de voir les choses avec *l'ACG*. A ce stade, le canton peut seulement leur indiquer qu'il serait bien d'en faire plus.

Selon M^{me} Emery-Torracinta, la reprise des crèches le 11 mai a été complexe, avec tout un plan pour **protéger les adultes**. Elle doute que les crèches puissent donc ouvrir plus – mais il faut en discuter avec l'ACG. Ensuite, les crèches ferment en général 3-4 semaines l'été et, dans les conventions collectives et les usages, le personnel a 7 semaines de vacances. Pendant la période Covid, pour le service minimal, il y avait de nombreuses absences avec des personnes munies d'un certificat médical (voir la prise de position de l'ACG, annexe 1).

Concernant le **financement**, le canton finance les gros organismes comme le **CPV** avec un contrat de prestations par le biais d'un **projet de loi**. Puis des petits organismes sont financés à la journée. Il y a aussi des subventions externes et communales. Le CPV a 377 000 francs de subvention (ce qui équivaut à 20% du budget), et **Vacances Nouvelles** a 105 000 francs. Le canton ne tient donc pas les finances de ces associations. Le **GLAJ** coordonne et représente les associations, mais n'organise pas les camps. **Pro Juventute** organise le **Passeport Vacances**.

Le canton a longtemps été dans l'attente des mesures de protection de la Confédération. Mais, apparemment, cette dernière va laisser les cantons faire leur propre plan de protection, et c'est la **Conférence des directeurs de l'action sociale** qui a discuté de cela. Genève discute d'un plan de protection qui devrait indiquer que ce qui est valable pour les écoles doit l'être également pour les camps. Ils vont ainsi tenter au maximum de maintenir les activités.

Les organismes suppriment au maximum les séjours à l'étranger, il faut peut-être favoriser les activités à la journée. Les camps à la semaine sont moins attractifs pour des raisons financières, et cela coûte bien moins cher aux parents de prévoir des camps à la journée. **L'ACG** pourrait indiquer ce que les **communes** vont faire en termes d'offre de centre aéré, ainsi que la **FASe** avec les **maisons de quartier** qui sont des acteurs importants. M^{me} Emery-Torracinta ne sait pas si ces organismes peuvent rapidement faire face à une **offre plus importante**, et la **question des moyens** viendra dans un second temps.

Q (MCG) : La **FASe** attend la **conférence de presse du 27 mai**. La problématique est celle des **encadrants supplémentaires**. Les délais sont trop courts et les cours de formation n'ont pas pu avoir lieu. Il existe toujours des places en cas d'urgence dans les centres aérés.

Séance du 27 mai 2020 : Suite de la discussion sur la M 2632

La commission s'est réunie une deuxième fois le 27 mai 2020 pour examiner les motions 2632 « pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été » et 2634 « Crise Covid-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesure de soutien d'urgence ».

Elle a auditionné M. Frédéric Hiltbrand, vice-président de la SPG, M^{me} Fabienne Payré, SSP (comité enseignement), et M. Etienne Bertouille, FAMCO.

Concernant la M 2632, M. Hiltbrand indique que les auditionnés sont favorables à toute proposition qui vise à maintenir un accueil de qualité pour les enfants. Mais il explique que cela ne les concerne pas directement.

M^{me} Payré indique qu'il faut être attentif à ce que les droits syndicaux soient respectés, que les vacances prévues soient maintenues, et que les heures ne soient pas considérées comme un rattrapage d'heures négatives. Elle propose l'idée d'un financement au niveau des communes et indique que les crèches sont des associations qui ne touchent parfois pas les subventions nécessaires.

La conférence de presse de ce jour du Conseil fédéral a précisé de nouvelles mesures moins strictes, selon la présidente.

M^{me} Desiderio indique que les camps pourront être organisés pour 300 participants. Les institutions qui organisent les camps avaient déjà prévu de les organiser mais avec cette incertitude quant au **nombre de participants**.

(MCG) : Il propose de lier la M 2626. Il indique que l'**ACG** et la **FAPEO** ne sont pas très favorables aux motions. **R (PLR)** : La M 2626 va être retirée.

(S) : Il propose, avec le PDC, deux amendements pour la M 2632 :

- « *en partenariat avec les communes, les associations, la **FASe**, la **Fondation Pro Juventute** et les syndicats* » ;
- l'ajout d'une **troisième invite** : « *à garantir un accompagnement dans la mise en place des mesures sanitaires au sein des différentes structures* ».

(PLR) : L'**ACG** est **très défavorable** à la M 2632. Or, l'**ACG** est le partenaire principal. Il est donc réservé quant à cette motion – peu importe les amendements. Même si l'idée est bonne, cela va coûter **cher** et il faudrait **former** du personnel, ce qui nécessiterait une organisation bien plus en amont, mais les délais sont courts.

(PDC) : Elle propose d'amender la deuxième invite pour proposer une formation simplifiée :

« à assurer le nombre de places nécessaires dans les activités de loisirs, en proposant une formation simplifiée pour permettre la prise en charge des élèves »

(PLR) : Il est difficile de trancher sans savoir combien d'élèves doivent être pris en charge. Il ne sait pas s'il est bon de dire aux parents que les encadrants ont eu une formation simplifiée.

(UDC) : Les clubs peuvent reprendre avec 30 personnes et les manifestations avec public à 300 personnes. Cette motion arrive trop tard. Ce sont les **communes** qui ont la main, et cela peut poser pour les crèches des problèmes de droits syndicaux et d'effectifs. L'UDC refusera donc cette motion.

(Ve) : Elle indique qu'elles soutiendront les deux amendements du PS et du PDC. La position négative de **l'ACG** n'est pas surprenante, puisque cela demande des **moyens additionnels**. La formation simplifiée doit être bien formulée pour que la question de la sécurité pour les enfants soit bien présente. La **FASe, la FAPEO et la SPG** sont plutôt en faveur de ces mesures (voir annexes 2 et 3, positions écrites).

Position du département

Selon M^{me} Desiderio, ces prestations ne sont pas délivrées par l'Etat mais essentiellement pas des institutions privées. L'Etat intervient en subventionnant ces organismes. Il ne leur appartient pas de dire si les camps doivent ou non avoir lieu, car cela dépend des consignes du Conseil fédéral. C'est ensuite de la responsabilité de chaque organisme de développer selon ses possibilités des activités en tenant compte des restrictions. Le fait que le nombre de participants soit élargi permet une **organisation plus flexible**. Mais les restrictions en termes de m² et de masques sont maintenues et devront être prises en considération – et donc la distance sociale entre adultes et entre enfants et adultes est maintenue.

Selon M^{me} Marchesini, la conférence des directeurs de l'assistance sociale a délégué à une sous-conférence la tâche de créer un cadre social. Ces associations sont chargées de prendre acte des orientations fédérales et de les mettre en œuvre. L'Etat pourrait intervenir s'il est alerté que les mesures ne sont pas respectées. Ils sont donc censés mettre en place les mesures données par la Confédération, et le canton a le **rôle de contrôle**. Le problème subsistant est la distance sociale entre les grands adolescents dès 16 ans – qui est la même que pour les adultes.

Q (la présidente): N'y a-t-il donc **pas d'accompagnement aujourd'hui**? R: M^{me} Marchesini confirme qu'il n'y a pas d'accompagnement spécifique. Cela représente des centaines d'organismes et l'Etat n'en subventionne qu'une vingtaine. Ils ont mis en place un cadre de référence, mais ne peuvent pas répondre à toutes les demandes.

Sur la 3^e invite

(S) : Il est d'accord avec les différents amendements. Il est important de voter cette motion pour montrer la préoccupation du parlement face aux attentes et besoins qui arrivent avec l'été ainsi que de soutenir l'ensemble des acteurs qui proposent des activités. **Concernant la formation**, elle ne pourra pas être mise en place cet été. Néanmoins, selon l'ACG, le besoin en matière de crèches n'est pas avéré. Dès lors, refuser cette motion serait un signal négatif, puisque cela viendrait soutenir cette position. Même si le Conseil d'Etat ne peut pas contraindre les crèches à ouvrir, ce texte aurait au moins une dimension symbolique.

(PLR) : Les crèches dépendent bien des communes. Il ne pense pas qu'il faille promettre quelque chose que l'on ne peut pas tenir. Il craint que cette motion ne soit que du vent, sans pour autant améliorer le sort des familles. La FASE et le GLAJ (voir annexes 3 et 4) sont d'accord avec l'esprit de la motion, mais seulement si des moyens sont mis à disposition.

(EAG) : Il propose un amendement à la première invite : – *Suppression de « en continu »*. Selon lui, ce terme de « continu » est exagéré.

Votes

La présidente met aux voix l'amendement des **députés PDC et S** : « en partenariat avec les communes, les associations, la FASE, la Fondation Pro Juventute **et les syndicats** ».

L'amendement est accepté par 8 OUI (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC) contre 6 NON (3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et aucune abstention.

La présidente met aux voix l'amendement du **député EAG** à la première invite : « **à maintenir un accueil durant l'été dans les institutions de la petite enfance** » (suppression de « en continu »).

L'amendement est accepté par 4 OUI (1 EAG, 1 S, 2 PDC) contre 2 NON (1 UDC, 1 MCG) et 8 abstentions (2 S, 2 Ve, 3 PLR, 1 MCG).

La présidente met aux voix l'amendement des **députés PDC et S** relatif à l'ajout d'une troisième invite : « *à garantir un accompagnement dans la mise en place des mesures sanitaires au sein des différentes structures* ».

L'amendement est accepté par 7 OUI (3 S, 2 Ve, 2 PDC) contre 3 NON (1 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (1 EAG, 3 PLR).

La présidente met aux voix la M 2632 dans son ensemble, telle qu'amendée. La M 2632 telle qu'amendée est acceptée par 8 OUI (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC) contre 5 NON (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 MCG).

Annexes : mentionnées

Proposition de motion (2632-A)

pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la crise pandémique du Covid-19 a contraint les écoles à fermer le 13 mars dernier, de même que les structures d'accueil préscolaire sauf service minimum nécessaire ;
- que la plupart des parents ont dû continuer à travailler tout en s'occupant de leurs enfants ;
- que d'autres (indépendants notamment) ont vu leurs activités diminuées, ou tout simplement arrêtées ;
- que le déconfinement progressif va permettre à ces derniers de reprendre leur travail, avec une surcharge et un rattrapage à faire ;
- que les frontières continueront probablement d'être fermées et la mobilité interne limitée pour des raisons sanitaires ;
- que beaucoup de familles, en raison des points mentionnés précédemment, soit n'auront pas les moyens de partir en vacances, soit devront continuer à travailler de toute façon pour rattraper la période de confinement ;
- que très souvent, durant l'été, les structures d'accueil préscolaires ferment et les possibilités d'accueil pour les enfants d'âge scolaire sont limitées et très prisées ;
- qu'il semble qu'il sera peu probable que les grands-parents, souvent considérés comme personnes à risque de par leur âge, puissent garder leurs petits-enfants ;

invite le Conseil d'Etat

en partenariat avec les communes, les associations, la FASE, la Fondation Pro Juventute et les syndicats :

- à maintenir un accueil durant l'été dans les institutions de la petite enfance ;

- à assurer le nombre de places nécessaires dans les activités de loisirs durant l'été pour les enfants en âge scolaire ;
- à garantir un accompagnement dans la mise en place des mesures sanitaires au sein des différentes structures.



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 304 55 00 - Fax 022 304 55 01
Correspondance : case postale 1276
info@acg.ch - www.acg.ch

Grand Conseil de la République et du
canton de Genève
Commission de l'enseignement, de
l'éducation, de la culture et du sport
Madame Patricia Bidaux
Présidente

Adressé par courrier électronique à
Patricia.Bidaux@gc.ge.ch et, pour
information, à
roberta.piccoli@etat.ge.ch

Carouge, le 26 mai 2020

- Concerne :** **M 2626 – pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du COVID-19**
M 2632 – pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été
M 2634 – crise COVID-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence

Madame la Présidente,

La demande de consultation de notre Association portant sur les trois objets susmentionnés, que vous nous avez transmise électroniquement le 14 mai 2020, nous est bien parvenue et elle a retenu notre meilleure attention.

Vu l'impossibilité, pour les magistrats communaux, d'être entendus à la séance de la commission prévue le 27 mai prochain en raison de la prestation de serment des membres des exécutifs communaux qui se déroulera au même moment, nous avons l'avantage de vous transmettre la présente prise de position écrite.

Conscient de l'urgence de la situation, le Comité de notre Association a étudié ces trois propositions de motion avec la plus grande célérité, à l'occasion d'une séance spéciale, destinée au traitement de différents objets dont l'examen ne pouvait attendre.

Nos déterminations figurent ci-après dans l'ordre de numérotation de ces objets.

S'agissant de la **M 2626**, notre organe exécutif a limité son analyse à la première invite relative à la prolongation des cours durant les vacances scolaires estivales à venir, les autres propositions n'ayant pas d'impact direct sur les communes.

Au-delà du bien-fondé pédagogique de cette proposition, sur lequel elle ne saurait se prononcer, notre Association observe que sa mise en application poserait de très importants problèmes aux communes.

En effet, une telle mesure impacterait directement le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire dont le personnel jouit d'un statut qui s'inspire de celui du corps enseignant et dont les finances, déjà fortement obérées par le rattrapage de l'annuité supprimée à tort par le Conseil d'Etat ainsi que par la recapitalisation de la CPEG, ont déjà été passablement mises à mal par la crise sanitaire actuelle. Elle aurait également un effet négatif sur les associations de restaurants scolaires dont les bénévoles vont vivre une période particulièrement pénible durant les dernières semaines de l'année scolaire du fait des mesures sanitaires à appliquer.

Qui plus est, les communes profitent des vacances estivales pour entreprendre les différents travaux qu'elles ne peuvent accomplir en présence des élèves. Ces interventions, dont certaines sont particulièrement conséquentes, ont, pour la plupart, déjà été adjudgées aux entreprises qui se sont organisées en conséquence.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité a préavisé négativement la première invite de la M 2626.

S'agissant de la **M 2632**, le Comité s'est déterminé sur chacune de ses deux invites.

En ce qui concerne la première de celles-ci, il doute que l'ouverture de l'ensemble des institutions de la petite enfance durant l'été réponde à un besoin avéré de la population.

En effet, depuis le dépôt de la motion, les heureuses nouvelles concernant les réouvertures de frontière se multiplient à tel point qu'une grande partie des destinations de vacances en Europe devraient être à nouveau accessibles.

L'impact financier d'une telle ouverture ne répondant pas à un besoin avéré effraye d'autant plus les communes qu'à teneur des décisions de l'Office cantonal de l'emploi, les structures d'accueil subventionnées n'auraient pas droit au chômage partiel (financement de la réduction de l'horaire de travail) au motif qu'elles sont soutenues par des entités publiques. La diminution drastique des recettes des pensions alors que les charges demeuraient constantes affecte également les structures municipalisées.

De surcroît, l'ouverture de ces institutions durant l'été ne permettrait plus au personnel de prendre ses vacances au moment où son absence est la moins préjudiciable au bon fonctionnement de ces structures, lesquelles sont soumises à des règles impératives en ce qui concerne les taux d'encadrement des enfants.

Enfin, même si le bien-fondé de cette mesure était avéré, il n'existerait aucun moyen légal de contraindre les structures à l'appliquer.

Pour ce qui est de la seconde invite, de nombreuses inconnues subsistent quant à la possibilité, pour les communes et les autres acteurs associatifs, d'offrir, comme chaque année, ces activités et/ou d'exploiter les infrastructures y liées, à l'exemple des centres aérés.

Les communes ont naturellement à cœur de pouvoir offrir un accueil à un maximum d'enfants.

Dans ce contexte et en collaboration avec la FASE et le canton, les communes mettront naturellement tout en œuvre pour répondre, autant que faire se peut, à la demande.

A la lumière de l'ensemble de ces éléments, notre organe exécutif a préavisé défavorablement les deux invites que comporte cette proposition de motion.

S'agissant enfin de la **M 2634**, le Comité n'a pas souhaité formuler de préavis à son endroit, estimant que cet objet concernait exclusivement le canton.

Remerciant la commission d'avoir bien voulu consulter notre Association sur ces trois objets, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général



Alain Rütsche

Le Vice-président



Gilbert Vonlanthen

Copie : - Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du DIP



A l'att. Des commissaires de la
Commission de l'enseignement du
Grand-Conseil

Genève, le 26 mai 2020

Concerne : Audition écrite de la FAPEO à propos des Motions : 2626, 2632 et
2634

Mesdames, Messieurs les député.e.s,

La FAPEO vous remercie pour l'intérêt que vous porterez aux propos ci-dessous. En préambule la FAPEO salue le souci des député.e.s montré au travers des motions déposées auprès de la commission pendant la phase de semi-confinement des mois de mars et avril.

En effet, l'école, l'enseignement et par voie de conséquence, les familles ont affronté cette période si particulière avec un souci, un engagement et une créativité remarquables.

Même si chacun peut être reconnaissant envers l'État et ses employés d'avoir pris soin des citoyens, il reste un certain nombre d'incertitudes avec lesquelles il faudra vivre désormais et dont l'enseignement obligatoire devra se saisir.

Nous notons que les motions déposées en mars et en avril ont déjà obtenu certaines réponses au travers des décisions prises par le conseil fédéral.

La FAPEO désire transmettre ses réflexions précises pour chacune des motions.

M 2626 : pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du Covid-19.

Concernant la prolongation des cours pendant la période des vacances scolaires, la FAPEO n'y est pas favorable. En effet, il nous semble que la reprise la plus rapide possible du calendrier ordinaire est souhaitable. En effet, le quotidien des élèves nous semble avoir déjà subi assez de bouleversement pour ne pas ajouter un élément perturbateur de plus. Au surplus les semaines actuelles permettent aussi aux enseignants de réguler les difficultés rencontrées par les élèves. Pour ce qui est des programmes scolaires, ils se construisent sur les 11 ans de scolarité obligatoire, pas sur deux mois. Les semaines actuelles permettront de réduire les impacts supposés du manque d'enseignements nouveaux des mois de mars et avril.

En ce qui concerne les examens, pour l'enseignement obligatoire, ce qui peut être comparé à des examens certificatifs est à notre avis les EVACOMS de 11^{ème}. Ces examens ont lieu durant le deuxième trimestre et ont donc été effectués en février 2020, avant le confinement. Pour ce qui est des épreuves cantonales de 8P, dont découlent la décision administrative de passage dans le degré supérieur puis l'inscription au cycle, le report en août ne semble pas possible ni nécessaire puisque les inscriptions au CO ont lieu fin juin. Par ailleurs, les épreuves cantonales participent à la note finale, mais n'en sont qu'une seule partie (1/3 de la note du 3^{ème} trimestre, la note de passage étant annuelle). Elles ne peuvent changer fondamentalement la situation d'un élève. Pour les élèves dont les résultats seraient « limites », le DIP a déjà transmis les modalités de traitement des situations il y a quelques semaines. Chaque situation d'élèves sera évaluée au cas par cas.

Le calendrier scolaire ne devrait à notre avis pas subir de modification pour l'année scolaire 2020/21, pour les raisons évoquées plus haut.

Pour ce qui est d'éventuels cours de rattrapage, nous sommes certains que la réponse sera adaptée par les enseignants qui profitent des semaines actuelles d'école pour mettre en place les dispositifs nécessaires pour les élèves concernés. Par ailleurs, des cours de ce type existent durant l'année scolaire, sous forme d'appui hors temps scolaire, par exemple.

M 2632 : pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été

Nous ne nous sentons pas compétents pour répondre en ce qui concerne les structures de la petite enfance. Nous savons toutefois que certaines institutions proposent déjà ce genre de services et tenons à rappeler que les institutions de la petite enfance sont gérées par les communes ou sont privées. Il semble difficile d'émettre cette injonction si les budgets inhérents ne sont pas fournis avec !

Pour ce qui concerne les places dans les activités de loisirs durant l'été la FAPEO est inquiète de savoir si elles pourront être organisées. Le maintien de ces prestations nous semble particulièrement nécessaire dans la période actuelle. Cette offre de prestation est très importante pour les familles qui sans cela, se retrouveront dans des situations très compliquées pendant les semaines de vacances d'été.

Pour ce qui est de l'offre et de la manière dont seront organisés les camps et centres aérés, c'est pour l'instant en fonction des décisions fédérales que les organismes de prises en charge organiseront les semaines des mois de juillet et août.

M 2634 : Crise Covid-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesure de soutien d'urgence.

Le taux d'absentéisme est déjà étudié par le DIP à notre connaissance. Diverses études sur l'enseignement à distance sont en cours auprès du SRED et de l'université de Genève. Le temps de la crise n'étant pas tout à fait terminé, il faut un peu de patience pour en tirer des enseignements.

Les enseignants ont une bonne partie des réponses, il faut maintenant laisser le temps aux différents services de collecter ses données et de les agréger.

L'ARA va proposer des cours d'été dès le 15 juin. Ces cours sont organisés (depuis plusieurs années) pour répondre de façon individualisée aux difficultés

des élèves. Ils peuvent avoir lieu de façon étalée sur plusieurs semaines durant les vacances ou de façon plus intensive. Une prise en charge des coûts est prévue (au travers de la subvention du DIP) pour les familles qui en auraient besoin.

Par ailleurs comme nous l'avons souligné plus haut, les semaines actuelles permettent déjà de faire de la remédiation pédagogique et de résoudre certaines difficultés pour les élèves concernés.

Il faut aussi noter que chaque année scolaire débute par un rappel et un point de situation de chaque élève. Les élèves en difficulté d'apprentissage ne sont pas apparus pendant le confinement. Les nombreux dispositifs mis en place de façon pérenne depuis de longues années seront très certainement activés lorsque cela sera nécessaire.

Pour terminer, nous tenons à signaler que le département de l'instruction publique doit faire face à une double difficulté, répondre aux besoins rendus plus aigus par la crise et organiser une rentrée scolaire sans le budget nécessaire à l'augmentation démographique.

Nous saluons donc le souci des député.e.s, mais souhaitons qu'une certaine cohérence soit apportée dans les propositions; demander plus d'efforts à un département déjà durement frappé par des décisions difficilement compréhensibles n'est à notre sens pas adéquat. Pour répondre aux demandes exprimées dans les différentes motions, ce n'est pas de compétences ou de volonté dont le DIP a besoin, mais de moyens...

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre positionnement, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Anne Thorel Ruegsegger
Secrétaire générale de la FAPEO



M 2632 : Proposition de motion pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été / réponse FASE

Réponse de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle à la Commission de l'enseignement du Grand Conseil

Accueil durant l'été

Nous confirmons à ce jour l'esprit des considérants de la motion, estimant également que la couverture estivale durant l'été 2020 en offres sera insuffisante pour répondre à l'importance de la demande parentale.

La FASE se retrouve par ailleurs dans une situation particulière à l'heure où ces lignes sont écrites.

Il est ainsi demandé aux centres de construire les centres aérés dans les conditions suivantes :

- Maintien du nombre de places en centres aérés par rapport au volume 2019, soit plus de 7'800 semaines/enfants (demande du Bureau du Conseil de fondation).
- Respect du plan de protection FASE, établi selon les directives OFSP/SSEJ-DIP/SMC-DSES, impliquant notamment une diminution du nombre d'enfants par groupes et en conséquence l'augmentation du taux d'encadrement par rapport aux normes usuelles

Sans connaître les décisions fédérales qui seront émises le 27 mai, il est évident que cette double contrainte induit un surcoût net en encadrement.

A ce surcoût direct s'ajoute la proportion d'employés déclarés vulnérables (environ 11% au dernier pointage de l'effectif terrain), avec ou sans interdiction médicale d'exercer au contact du public et employés dont le salaire doit être assuré. Il pourrait être nécessaire d'engager des ressources supplémentaires pour assurer des remplacements ponctuels.

L'estimation de ces surcoûts est en cours et nous devons, cas échéant, rechercher des fonds complémentaires pour garantir aux parents une prise en charge effective de leurs enfants, la priorité étant bien entendu l'accueil de ceux-ci durant la période de vacances.

A noter que nous sommes également en recherche de possibilité de lieux pour les centres aérés, afin de limiter les interactions entre les groupes d'enfants (terrains sécurisés, privatisation partielle de parcs publics, etc.).

Plus globalement, nous constatons que l'offre estivale en centres aérés, période de Covid-19 ou pas, demeure insuffisante pour remplir l'importante demande parentale.

Animation de l'espace public

Une des problématiques qui s'annonce, en corollaire à la difficulté de prendre ou de préparer les vacances pour la population, est d'offrir une animation de l'espace public de qualité pour répondre aux familles qui resteront dans leur quartier.

Des projets d'animation sont d'ores et déjà validés, mais nous sommes à nouveau dans l'expectative sur les possibilités de réunir plus de cinq personnes autour d'une action, par prévention sanitaire.

Si une certaine détente venait à s'officialiser le 27 mai de la part du Conseil fédéral sur les possibilités de rassemblement, un appel à projets auprès des centres et équipes TSHM de la FASE sera lancé, pour voir dans quelle mesure des animations complémentaires pourraient être développées. La question du financement de celles-ci reste aujourd'hui ouverte.

Accueil en service minimum pour les enfants de 0 à 4 ans

Nous ne nous prononcerons pas sur la question du service en accueil minimum en préscolaire.

Yann Boggio
Secrétaire général
20 mai 2020

Commission de l'enseignement, de
l'éducation, de la culture et du sport
Mme Patricia Bidaux, Présidente

Secrétariat général du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970 - 1211 Genève 3

Envoyé par e-mail :
patricia.bidaux@gc.ge.ch
roberta.piccoli@etat.ge.ch

Genève, le 26 mai 2020

**Concerne : demande de la Commission de l'enseignement d'envoi d'une prise de position écrite du
GLAJ-GE sur trois motions : M 2626, M 2634 et M 2632**

Madame la Présidente,
Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Le GLAJ-GE vous remercie d'avoir sollicité sa position sur les trois motions en objet. Malheureusement, pour des raisons de charges de travail élevées dues au Covid-19 et au délai imparti très court, le GLAJ-GE vous présente uniquement sa position sur la **Motion 2632 pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été**.

Les associations membres du GLAJ-GE remplissent une mission d'utilité publique et doivent pouvoir proposer des activités aux enfants cet été, dans des conditions adaptées à la situation et aux directives sanitaires. L'incertitude qui devrait se terminer le 27 mai nous l'espérons a déjà engendré de nombreuses annulations et modifications des activités prévues.

Sans autre ressource que les revenus liés aux activités de l'été, les organismes de vacances sont très inquiets et ont besoin de soutien. Subventionnées pour certaines, jusqu'à 20% au maximum pour les plus chanceuses (25 sur 65 par le DIP), les associations sans but lucratif membres du GLAJ-GE n'ont pas de réserves pour faire face à la crise.

Utilité des loisirs éducatifs pour les enfants lors des vacances

Ces activités de loisirs éducatifs sont très enrichissantes et **appréciées des enfants** qui découvrent un autre mode de vie et d'interactions sociales, en groupe de pairs, tout en s'amusant.

Ces activités sont également **une nécessité pour les parents et la reprise économique**. Selon des indications de l'OFSP, les activités contribuant à alléger la charge de garde des parents peuvent avoir lieu si un plan de protection est élaboré et les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social sont respectées (réf. Art 5 al. 3 Ordonnance 2 COVID-19). Le plan de protection élaboré par le GLAJ-GE et ses membres a été déclaré conforme par le SSEJ (DIP) le 14 mai et nous n'attendons plus que l'autorisation de la part du Conseil fédéral maintenant.

Pour les jeunes en formation aussi, selon l'article 13 de la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) *Reconnaissance des formations et activités d'encadrement*, les formations et l'expérience d'encadrement des jeunes moniteurs/trices peut être reconnue en tant que stage dans les cursus santé, social et enseignement. Après deux voire quatre mois sans possibilité de stage, les jeunes auront besoin de ces opportunités pour poursuivre leurs formations. Pour ces jeunes, la notion de solidarité prendra tout son sens en encadrant des activités pour les enfants cet été ; des vacances formatrices, solidaires, et en Suisse.

Mais le temps presse pour recruter des jeunes, les former et constituer des équipes de moniteurs/trices. Le GLAJ-GE et ses associations membres ont lancé une grande campagne d'information et de recrutement sur les réseaux sociaux.

Risques et réduction des places

Il ne nous est pour l'instant pas possible de chiffrer toutes les annulations, réductions et adaptations des activités de cet été en raison des normes et directives qui seront en vigueur selon les autorités fédérales et cantonales, et des risques financiers des associations.

Néanmoins, nous savons déjà que sur environ 10'000 places proposées chaque été par les 65 associations sans but lucratif membres du GLAJ-GE, **25% d'entre elles ont déjà dû être supprimées** : annulation de l'édition 2020 car les risques financiers n'étaient pas supportables pour une association, suppression des séjours à l'étranger (même en France voisine), diminution des places dans les grandes colonies pour respecter l'éventuelle limite de 50 personnes qui sera peut-être annoncée le 27 mai par le Conseil fédéral, annulation des activités qui sont inenvisageables avec une distanciation sociale entre les encadrant-es et les participant-es, adaptation des activités dans d'autres lieux et formats, etc. Ce sont déjà 2'500 places qui ont dû être supprimées par les organismes du GLAJ-GE pour l'été 2020.

Sans confirmation le 27 mai par le Conseil fédéral que les activités pourront bien avoir lieu, de nombreuses structures n'auront pas d'autre choix que d'annuler leur édition 2020 et tenter seulement de ne pas disparaître.

Récupérer les 2'500 places de camps et centres aérés qui ont déjà été supprimées semble être un défi difficilement surmontable un mois avant le début des vacances d'été. Il faudrait recruter et former plus de jeunes moniteurs/trices, constituer des équipes, trouver des nouveaux lieux où organiser ces activités, conceptualiser les camps ou centres aérés. Il faudrait donc engager du personnel supplémentaire ce qui n'est financièrement pas envisageable sans aide financière extérieure et semble peu réaliste en un mois. Pour les structures basées uniquement sur le bénévolat, c'est temporellement inconcevable.

Volonté de mobilisation de la part du Département de la Cohésion Sociale

Le DCS souhaite répondre à certains des défis des vacances d'été en dégageant des ressources supplémentaires et en mobilisant l'OCCS, la FASE et faciliter une coordination cantonale notamment avec les communes. Le GLAJ-GE est prêt et souhaiterait collaborer, mais ses associations membres ont besoin d'un soutien financier complémentaire et de garanties pour pouvoir s'engager et elles sont rattachées à l'OEJ (DIP). Nous espérons donc vivement que la DIP se mobilise dans ce projet et apporte son soutien afin que les 65 associations membres du GLAJ-GE puisse participer à cet effort collectif pour que les enfants puissent avoir un bel été et de vraies vacances cet été à Genève. Par ailleurs, outre les 23 membres de la Charte de qualité habituellement subventionnés par le DIP, il y a de nombreuses autres offres d'activités principalement à la journée pour les plus jeunes comme les ateliers artistiques, qui sont proposées par les autres associations membres du GLAJ-GE et qui nécessitent d'être prises en compte.

MESURES DE SOUTIEN IDENTIFIÉES

RESSOURCES MATÉRIELLES

Afin de maintenir l'offre déjà réduite, les associations ont besoin d'une garantie d'**accès gratuit aux infrastructures** qui semble à l'heure actuelle encore incertaine en raison du Covid-19. Afin d'éventuellement proposer quelques activités supplémentaires, les organismes de vacances ont besoin d'avoir des accès facilités et coordonnés aux infrastructures étatiques et communales. Sont ici considérés les écoles, infrastructures, terrains et maisons de l'Etat ainsi que les écoles, terrains et infrastructures sportives des communes. Dans les écoles, l'accès aux salles de gym et vestiaires, salle de travaux manuels ainsi qu'aux réfectoires seraient d'une grande aide.

Afin de permettre une réduction des coûts liés au Covid-19, l'**accès gratuit aux masques et solutions hydroalcooliques** (désinfection des mains et des surfaces/locaux) serait également souhaitable.

Si l'Etat et/ou les communes pouvaient mettre à disposition **gratuitement des moyens de transports privatisables** (Protection civile ou TPG par exemple), ceci permettrait aux groupes d'enfants de se déplacer sans avoir à emprunter les transports publics pour se rendre aux différentes activités des centres aérés (piscine, musée, zoo, etc.).

Une coordination ou une **facilitation au niveau du canton** simplifierait fortement l'accès à l'information et à ces ressources matérielles disponibles, étatiques et communales, pour les nombreuses associations et autres acteurs comme l'OCCS et la FASE.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Rien n'est prévu au niveau fédéral car il s'agit d'une compétence cantonale et la réalité est très différente entre les cantons.

Activités prévues - Augmentation du budget des subventions ou garantie de déficits liés aux surcoûts et aux manques à gagner pour les activités prévues

Pour les associations membres du GLAJ-GE, le but est qu'elles puissent proposer leurs activités pour enfants malgré la situation liée au Covid-19 et que les **éventuels surcoûts** ne soient pas répercutés ni sur l'association ni sur le prix payé par les parents.

En plus des surcoûts, le **manque à gagner** dû à la réduction des places/pensions payées par les parents génère également des pertes financières pour les associations.

Une première piste serait la couverture des déficits jusqu'à hauteur de la valeur totale des subventions « Journées-Enfants » prévues par l'organismes avant l'apparition du Covid-19 ou sur la base des chiffres 2019, même si elles n'ont pas eu lieu car ce budget existe. Ceci ne couvrirait à priori pas toutes les pertes suivant les organismes et des ressources extraordinaires seraient certainement à dégager, notamment pour les nombreuses associations de jeunesse membres du GLAJ-GE qui ne sont habituellement pas soutenues par le DIP mais qui font la richesse de l'offre de l'été.

Éventuelles nouvelles activités - Financement du temps de travail nécessaire à leur organisation et garantie de déficit

Pouvoir répondre à une demande qui sera peut-être plus conséquente qu'habituellement semble difficile à envisager dans le délai imparti. Pour ce faire, des moyens financiers seraient à dégager pour

permettre aux organismes de vacances d'augmenter leur taux de travail afin d'imaginer et organiser des activités supplémentaires.

Accès aux loisirs pour tou-tes

Pour permettre aux enfants de familles défavorisées de participer à ces activités, un soutien financier ad hoc devrait pouvoir leur être proposé. On a malheureusement vu ces dernières semaines une augmentation de la paupérisation d'une partie de la population genevoise. L'Hospice Général pourrait-il dégager des fonds ? Le Fonds Mimosa pourrait-il être renfloué ? Un fonds ad hoc pourrait-il être créé pour les familles de la classe moyenne inférieure qui ne peuvent pas bénéficier de ces deux ressources ?

Canton et communes

Pour ce faire, nous souhaiterions que le DIP, ou le Conseil d'Etat, dégage des moyens financiers complémentaires et invite les communes à faire de même. A nouveau, une facilitation cantonale pourrait être souhaitable ici afin de coordonner l'accès aux moyens financiers complémentaires, étatiques et communaux, pour les nombreuses associations.

PÉRENNITÉ DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

Les garanties financières nécessaires pour assurer la pérennité des associations de jeunesse sont impossibles à chiffrer pour l'instant parce qu'on ne sait pas ce qui pourra être fait ou pas cet été. Si une annonce d'annulation devait survenir fin juin ou dans le courant de l'été, ce serait catastrophique. Sous réserve de l'impossibilité d'organiser leur activité estivale, le DIP, l'Etat, devrait s'engager à prendre les mesures financières nécessaires pour assurer la pérennité des associations de jeunesse cantonale membres du GLAJ-GE.

Il est important que l'Etat entende et défende la nécessité de disposer sur son territoire d'acteurs organisant des activités de loisirs éducatifs pour les enfants durant les vacances scolaires. Une grande partie des activités estivales repose sur des acteurs associatifs dont la diversité et la tradition n'a d'égal que leur fragilité financière. **Le milieu associatif fait de surcroît partie du patrimoine culturel immatériel** du canton de Genève qui se doit de sauvegarder cette richesse.

De plus, la **Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse (CFEJ)** présidée par M. Sami Kanaan a interpellé le Conseiller fédéral Alain Berset le 3 avril concernant les activités de jeunesse extrascolaire en proposant notamment cette mesure : « Assurer la pérennité des structures associatives dépendant de subventions de la Confédération, **des cantons ou des communes ou de recettes liées à des activités ; tenir compte de la situation particulière de la crise du Covid-19 dans le calcul des subventions** », *Lettre de la CFEJ au Conseiller fédéral Alain Berset sur les possibles conséquences de la crise du Covid-19 sur les enfants et les jeunes*, 3 avril 2020.

Il y a maintenant urgence à prendre des mesures, les vacances débutent dans moins de 5 semaines !

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre position et en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames les députées et Messieurs les députés, mes respectueuses salutations.

Vladimir Schwager
Secrétaire général

vladimir@glaj-ge.ch
022 328 64 57

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

🟢 Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

30

Rassemblements de
30 personnes max.
(à partir du 30 mai)



Théâtres et
cinémas



Campings



Discothèques et
boîtes de nuit

300

Manifestations de
300 personnes max.



Zoos et jardins
botaniques



Établissements
de loisir



Frontières vers D, A, F
(à partir du 15 juin)



Tous les
entraînements
sportifs



Piscines et centres
de bien-être



Grands groupes
dans les restaurants



Camps de vacances
(300 pers. max.)



Enseignement présentiel
(secondaire II, niveau tertiaire
et autres formations)



Remontées
mécaniques



Services de
prostitution

🔴 Interdits

30+

Rassemblements de
plus de 30 personnes
dans l'espace public

300+

Manifestations de plus
de 300 personnes



Compétitions sportives
avec contacts
physiques rapprochés

🟡 Les consignes suivantes demeurent



Garder ses
distances



Porter un masque si
on ne peut pas garder
ses distances



Observer les
règles d'hygiène



Télétravail
si possible



Švýcarsko
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

État : 27. mai 2020

Date de dépôt : 2 juin 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Christo Ivanov

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette motion vient d'une très bonne idée et surfe sur la crise pandémique du Covid-19, car les crèches et structures d'accueil préscolaire ainsi que les écoles ont été fermées le 13 mars dernier.

Cette motion pose plusieurs problèmes importants, dont le fait que les droits syndicaux du personnel doivent être respectés, que les vacances prévues doivent être maintenues et que les heures supplémentaires ne doivent pas être considérées comme un rattrapage des heures négatives.

La prise de position de l'ACG (Association des communes genevoises) estime que l'ouverture de l'ensemble des crèches durant l'été n'est pas un besoin avéré. Il convient ici de rappeler que ce sont les communes genevoises qui assurent une grande part du financement des crèches.

Par conséquent, l'ACG ne souhaite pas entrer en matière sur cette motion dont la mise en place sur le plan temporel est très compliquée vu les mesures de contraintes liées à la pandémie du Covid-19 et vu que le canton ainsi que les communes sont dépendantes de la Confédération et qu'en ce qui concerne le financement, les communes genevoises n'ont pas l'intention de mettre la main à la poche.

En ce qui concerne les associations citées dans la motion et qui assurent le nombre de places nécessaires dans les activités de loisirs, celles-ci touchent des subventions de l'Etat ou d'autres revenus extérieurs.

La situation sanitaire liée à la crise du Covid-19 et les restrictions pénalisent d'ores et déjà nos jeunes et nos familles. Les communes ont mis en place des règles de distanciation et des règles sanitaires très strictes pour l'ouverture des piscines par exemple ou pour d'autres activités sportives.

Il faut enfin parler de la situation financière du canton qui devra supporter la réforme RFFA, qui a recapitalisé la CPEG et les subsides pour l'assurance maladie auxquels s'ajoute une dette de 16,5 milliards au minimum.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission de l'enseignement, de la culture et du sport vous demande de refuser cette motion M 2632.